

# Un Winkelried bio part en guerre contre un vaccin

## SAINTE-CROIX

Paysan écolo, Maurus Gerber dénonce la vaccination du bétail contre la maladie de la langue bleue. Sa démarche est rare en Romandie, exceptionnelle même, dans le canton.

CHRISTIAN AEBI

On verrait bien sa bobine d'armailles dans une pub de Swiss Tourism! Pourtant, sous ses airs de philosophe des alpages, Maurus Gerber cache une âme de rebelle. A 54 ans, ce paysan de Sainte-Croix qui va pieds nus dans ses sandales fait partie des très rares éleveurs romands à refuser de faire vacciner le bétail contre la maladie de la langue bleue. Une affection relativement bénigne, aussi insolite que récente dans nos contrées. Pas question néanmoins pour Maurus Gerber de faire protéger ses 14 vaches et sa dizaine de moutons. La campagne de vaccination 2010 vient de commencer. Au moins 87% des éleveurs du pays la sollicitent, selon l'Office vétérinaire fédéral (OVF). Les 13% de réticents se confinent essentiellement en Suisse alémanique où les vaccinations, même humaines, sont souvent contestées.

### «Question d'éthique»

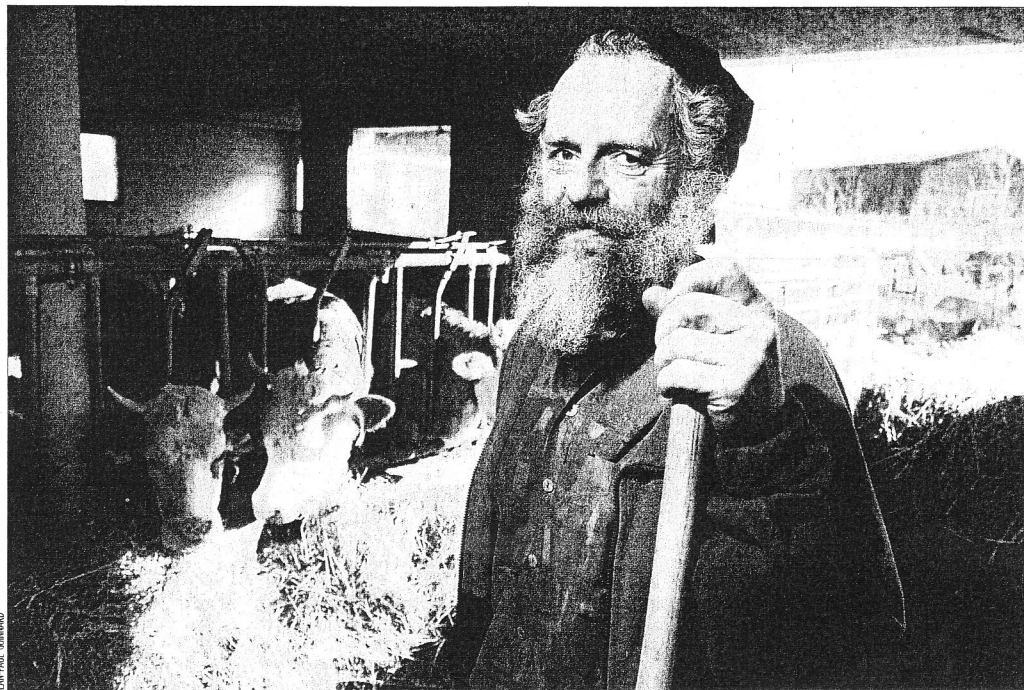
Autant dire que dans le canton de Vaud - où la prophylaxie de la langue bleue atteint 98,6% - Maurus Gerber fait carrément figure d'exception. Adepte du bio, il n'utilise ni pesticide ni engrais sur son petit domaine de 20 hectares, au pied du Mont-de-Baulmes. Alors, encore

### «Nous, les agriculteurs, avons une responsabilité que personne ne peut endosser à notre place»

MAURUS GERBER, «PAYSAN MILITANT» À SAINTE-CROIX

moins de vaccins. Il n'y a pas de télévision ni de voiture privée chez les Gerber.

Président du club local de yodleurs, Maurus préside aussi la paroisse catholique de Sainte-Croix. On le dit autant attaché à ses convictions que les poils de sa barbe le sont à son visage. L'an dernier, il avait défié l'auto-



**DÉTERMINÉ** Maurus Gerber fait partie des très rares Vaudois à refuser de faire vacciner leur bétail «par conviction et sens des responsabilités», dit-il.  
HAMEAU DE LA SAGNE/SAINTE-CROIX, LE 19 MARS 2010

rité en refusant de vacciner son bétail contre la langue bleue. La vaccination était alors obligatoire. Cela lui a valu de voir ses animaux placés sous séquestre pendant six mois. Et une amende de 340 francs.

«On ne connaît pas les effets à long terme de ces vaccins, dénonce-t-il. C'est une question d'éthique et de responsabilité.»

En 2010, la vaccination n'est plus obligatoire, le risque de contamination au niveau européen étant très faible. Tant mieux pour Maurus Gerber. Il poursuit néanmoins sa lutte. La semaine dernière, l'agriculteur a déposé une plainte auprès d'un juge d'instruction vaudois. Il y aurait des irrégularités dans les

nouvelles notices des effets secondaires de ces vaccins. «Il manque une mise en garde», dit-il. «Une plainte similaire a été déposée, en février, à Berne, elle a été jugée sans fondement et classée sans suite», réplique Cathy Maret, porte-parole de l'Office vétérinaire fédéral.

«Je m'interroge aussi sur les effets de l'hydroxyde d'aluminium qui contiennent ces vaccins, s'inquiète Maurus Gerber. Selon certaines études, cette substance pourrait attaquer les neurones de l'homme, favoriser la maladie de Parkinson ou d'Alzheimer...»

Les courriers et les réponses «rassurantes» de l'Institut fédéral de virologie et d'immunoprophylaxie ne le rassurent pas. Un original, un atypique Maurus Gerber? «Nous, les agriculteurs, avons une responsabilité que personne ne peut endosser à notre place. C'est une question de conviction.» ■

## La langue bleue, une fièvre propagée par les moustiques

La fièvre catarrhale ovine. C'est le nom scientifique de la langue bleue. Cette maladie est apparue en 2006 à nos frontières après avoir fait de gros ravages en France. «Ce n'est pas une maladie contagieuse d'une bête à l'autre, explique le vétérinaire Paul Blaettler, de Corcelles-près-Payerne. Cette maladie virale est véhiculée par des moustiques. L'infection touche notamment le système respiratoire. L'animal s'asphyxie. D'où le nom de la langue bleue.» Vaches et moutons sont les plus exposés. Une fois malades, ils souffrent alors d'œdème du museau, d'inflammation, d'ulcération et de destruction des muqueuses du museau. La langue enfle,

les mamelles rougissent, ils se mettent à boiter.

Cette maladie n'affecte pas l'homme. Il n'y a aucune inquiétude à avoir pour la population, ni pour le consommateur, indique l'Office vétérinaire fédéral (OVF). «Reste que si la maladie n'est souvent pas mortelle, elle provoque des pertes économiques importantes. Car elle est liée à des problèmes de fertilité et à une baisse de production notamment de lait, observe Cathy Maret, porte-parole de l'OVF.

Payée par la Confédération, la vaccination avait été obligatoire en 2008 et en 2009. Au vu du faible risque d'épizootie en Europe, elle est volontaire en 2010.